

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 Décembre

## La concurrence commerciale

Depuis que l'Italie est entrée dans la Triple-Alliance, on s'est beaucoup occupé, en France, de ses armements sur terre et sur mer, mais on a prêté peu d'attention à ses entreprises commerciales. Cette indifférence, il faut bien le reconnaître, a eu pour nous de fâcheux résultats, car aujourd'hui nous rencontrons presque partout en face de nous la concurrence italienne.

Non seulement les Italiens ont fondé à l'étranger de nombreuses maisons d'exportation, mais ils se sont efforcés par tous les moyens de faire connaître leurs produits et d'en faciliter la vente. Dans ce but, le gouvernement a créé des agences qu'il subventionne. Ces agences rendent d'importants services au commerce et à l'industrie en leur fournissant tous les renseignements dont ils ont besoin pour le développement de leurs opérations commerciales.

Sous ce rapport, le commerce français se trouve placé dans un état d'infériorité qui lui cause un préjudice considérable.

Nos exportateurs, en effet, manquent souvent de renseignements qui pourraient leur permettre de se créer de nouveaux débouchés. On aurait tort cependant de rendre le gouvernement responsable de cet état de choses. Il faut surtout en rechercher la cause dans notre manque d'initiative et dans l'espèce de répulsion que nous éprouvons à quitter le sol de la patrie pour aller chercher fortune à l'étranger.

On dit que nous ne sommes pas un peuple colonisateur; on pourrait dire aussi, et à plus juste titre, que nous ne sommes pas un peuple de marchands, comme les Anglais, par exemple, qui possèdent de nombreux comptoirs commerciaux sur tous les points du globe.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à l'heu-

re actuelle, les grands courants commerciaux se portent vers les marchés neufs; c'est là qu'a lieu la lutte industrielle entre les diverses nations du vieux continent européen. Or, on peut bien dire, sans nous calomnier, que nous ne sortons pas victorieux de toutes ces batailles et que sur bien des points où nous étions autrefois les maîtres, nous en sommes réduits à nous tenir sur la défensive. Non seulement l'Angleterre, mais l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche-Hongrie nous font une concurrence considérable. De sorte que notre commerce d'exportation va chaque jour en diminuant et traverse une crise redoutable.

Nous pourrions citer des chiffres à l'appui de cette affirmation.

Ainsi, en Bulgarie, nous sommes descendus au cinquième rang pour les exportations.

En Turquie, nous exportons en 1876 pour 70 millions; aujourd'hui nos envois sont tombés à 53 millions.

En Amérique, nos exportations ont également subi une décroissance générale.

D'ailleurs la statistique prouve que nos exportations de 1894 ont été en diminution de 17 0/0 sur celles de 1890, et il est probable que cette dégringolade ne s'arrêtera pas là, d'autant plus que l'on ne fait rien pour l'enrayer.

Les Italiens, fiers de leurs succès commerciaux, sont tombés d'accord avec la Suisse pour ouvrir un tunnel à travers le Simplon. La création de ce nouveau moyen de communication est un incident de plus dans la lutte commerciale qu'ils ont entreprise contre la France; aussi considèrent-ils le percement du Simplon comme une nouvelle victoire qu'ils remporteront sur le terrain économique. Il espèrent que cette voie de communication aura pour résultat de détourner par les chemins de fer suisses et italiens vers la Lombardie et surtout vers le port de Gênes, la plus grande partie des marchandises qui sont transportées aujourd'hui à Marseille par le chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

— Pierre Mauduit l'cria-t-il.

— Lui-même, fit le Ruz, en s'avancant, déblayé de te déranger dans les petites affaires, mon camarade, mais pourquoi diable aussi l'es-tu mêlé des miennes. Je t'avais pourtant prévenu que je n'aimais pas les bavards.

Le Cam voulut répliquer.

— Allons, n'essaye pas de conter des balivernes à ton ancien associé. C'est bien grâce à ta sollicitude pour moi, qu'on est venu me déranger il y a trois jours à Redon; fort heureusement, j'ai pu m'esquiver à temps, ça m'aurait chagriné de ne pas pouvoir te remercier.

Le Cam sentit un frisson courir dans ses veines. — Figure-toi que je te guette depuis l'après-midi que je suis arrivé, et le temps me durait, d'autant que je n'étais pas seul à m'impatienter.

Entr'ouvrant son vêtement, il fit briller aux yeux de Cam l'acier de son long couteau.

Celui-ci bondit de quelques pas en arrière. Il ne se trouvait plus qu'à une faible distance de l'étroit chemin à travers les rochers qui reliait encore la terre au rocher des Etocs.

— Fuir ! ricana l'hercule, tu n'y songes pas. Tu penses bien que je n'ai pas fait un si long voyage pour m'en retourner tranquillement après t'avoir vu.

Et devenant subitement terrible.

— Je t'ai dit que je n'aimais pas les bavards, et pour t'empêcher de me dénoncer une autre fois je vais te tuer.

Il brandissait déjà son couteau.

— Grâce, cria Geneviève, en se jetant devant lui.

— Vous ! par exemple, vous avez de la bonté

Ils pensent, non sans quelque raison, que le tunnel du Simplon leur assurera de plus grands avantages commerciaux que celui du Saint-Gothard.

« Le tunnel du Simplon, dit à ce sujet un écrivain italien, aura pour résultat de rapprocher du port de Gênes toute la Suisse romande, Genève, la Savoie, le Valais. C'est par Gênes, et non plus par Marseille que passeront les étrangers, attirés par les eaux thermales et par les sites magnifiques des Alpes. Le trajet sera plus court et les dépenses d'exploitation moindres.

Le trafic des marchandises se fera par cette voie de préférence. Les Italiens n'en doutent pas. Ils sont également convaincus que la ligne du Simplon, de Milan à Paris, de Plaisance à Paris, de Gênes à Paris, de Venise à Paris, de Trieste à Paris, de Plaisance à Calais sera toujours choisie, et que celles du Saint-Gothard et du Mont-Cenis seront délaissées. La malle des Indes, venant de Brindisi, empruntera la nouvelle voie et les Anglais venant de Boulogne feront de même. »

Ce sont là de belles espérances que caressent les Italiens. Reste à savoir si elles se réaliseront.

La morale de tout ceci, c'est que nos voisins d'au-delà des Alpes sont résolus à continuer avec acharnement la lutte économique qu'ils ont entreprise contre la France.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Conseil de cabinet

Au Conseil de cabinet tenu jeudi matin, sous la présidence de M. Bourgeois, le ministre des travaux publics a fait approuver un décret réorganisant l'administration des chemins de fer de l'Etat qui, dorénavant, seront administrés par le directeur, assisté d'un conseil consultatif, dont ne pourra faire partie aucun membre du Parlement. Trois députés sont membres du Conseil d'admini-

de reste, fit Pierre Mauduit.

Jean-Marie avait profité de cette courte scène pour augmenter encore la distance qui le séparait du Ruz.

— T'as pas besoin de courir si fort, Jean-Marie, tu n'échapperas pas à la pointe de mon couteau — Par pitié ! dit encore la jeune fille.

— Ah ! finissons-en, dit-il en la repoussant durement.

Elle eut un cri et perdit connaissance.

Le Ruz se mit en devoir de rattrapper le boiteux qui gagnait du terrain, détalant à toutes jambes dans la direction des Etocs, clapotant sur les rochers que la marée montante commençait à recouvrir.

Plus grand que lui, il pouvait en quelques enjambées le rejoindre, et déjà il s'était engagé à mi-jambes dans l'eau, lorsqu'il s'arrêta subitement.

— A quoi bon, dit-il, ma besogne est faite.

Il revint sur la grève, et là cria :

— Bon voyage ! Jean-Marie.

Mais la rafale qui soufflait couvrit ses paroles, qui n'arrivèrent pas au boiteux.

### XIII

Sur le rocher des Etocs, Le Cam respira.

— Il était temps, dit-il, en évitant une vague plus forte que les autres.

En sondant l'obscurité derrière lui, il constata avec joie que Pierre Ruz ne le suivait plus.

— Sauvé, dit-il. Le Ruz ne me tuera pas. Bientôt j'aurais rejoint le navire qui m'emmenera.

Il eut un rire bruyant qui l'étonna, tellement il

stration actuel. Les membres du conseil consultatif nouvellement créé seront désignés ultérieurement.

Le garde des sceaux a soumis à ses collègues, dans la même réunion, la liste des membres du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. Le Conseil démissionnaire est entièrement renouvelé; la composition du nouveau Conseil ne sera livrée à la publicité qu'ultérieurement, deux des personnages devant en faire partie n'ayant pas encore fait connaître leur acceptation.

Le nouveau grand-chancelier est pris dans l'armée et le secrétaire général dans l'élément civil.

### Le budget de la marine

On a distribué à la Chambre des députés le rapport de M. Pelletan sur le budget de la marine. Le cabinet Ribot demandait 272 millions 681,181 fr.; la commission du budget propose de fixer à 265 millions 957,362 fr. les dépenses de la marine; et c'est là un chiffre sensiblement supérieur à la somme votée non seulement pour 1895, mais encore pour 1894.

### Ecole supérieure de marine

On dit que l'Ecole supérieure de marine, dont M. Lockroy a annoncé la création, verra le jour le mois prochain. On dit aussi qu'une quarantaine de lieutenants de vaisseau en suivront les cours, que ces officiers y seront admis sans concours, mais qu'on hésite encore sur le choix de la ville qui aura la bonne fortune de posséder cette grande Ecole. Les uns optent pour Paris, en raison des ressources intellectuelles qu'on y trouve et des facilités de recrutement du personnel enseignant; les autres se prononcent pour un port de guerre, afin qu'on puisse allier la pratique à la théorie; enfin, d'excellents esprits critiquent la création d'une telle Ecole, estimant que, s'il y a quelque chose à faire pour l'instruction des officiers de marine, on peut y arriver sans qu'il soit utile de s'embarasser d'une institution nouvelle.

L'idée d'une Ecole supérieure de marine a été inspirée évidemment par l'Ecole supérieure de guerre. Faciliter à de jeunes officiers les moyens de compléter leur instruction militaire, les préparer par des études élevées aux plus hautes fonctions du commandement, assurer ainsi les services si importants d'état-major : tel est le but que s'est proposé le ministère de la guerre quand il a organisé son Ecole supérieure. Les différences du milieu, la simplicité du service d'état-major dans la marine, ont fait écarter jusqu'à ce jour par les chefs de la flotte l'idée d'une organisation similaire, bien qu'elle existât dans quelques marines étrangères.

raisonnait dans sa tête qui lui semblait vide.

Et comprimant son front en sueur de ses deux mains, il chercha à rassembler ses idées.

Un tremblement nerveux agitait tout son corps et bien que les tempes fussent en feu il se sentait gretter de froid.

Quelle chose d'étrange se passait en lui qui lui retirait la notion des faits.

C'était dans sa tête comme un grand tourbillonnement qui l'empêchait de préciser.

Il voulait parler de Geneviève Hérier, et malgré lui il appelait Yvonne...

— Yvonne va venir, fit-il tout haut.

Effrayé de ce qu'il venait de dire, il se remit à marcher.

Il lui sembla qu'un vent de folie traversait son cerveau. Une crainte inexplicable l'envahissait. Il résolut de partir, de regagner le Guilvinec... puis d'aller où ? Il ne savait plus.

Sa raison allait-elle donc l'abandonner ? Il courut à l'endroit où il avait amarré le bateau.

Il tira sur le grelin qui vint à lui sans résistance. Le bateau n'était plus là.

Pour la seconde fois il eut un éclat de rire étrange.

Sa terreur se trahissait malgré lui par une gaieté nerveuse.

Cherchant dans les anfractuosités du rocher, s'avancant le plus possible pour sonder le flot noir, il fit le tour des Etocs, que le flot mugissant battaît de tous côtés.

Sa tête se perdait, et le bruit terrifiant des vagues, se brisant autour de lui, augmentait son délire.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 47

## LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

### TROISIÈME PARTIE

#### Le Rocher des Etocs

#### XII

La commotion du choc avait cependant réveillé Geneviève de son évanouissement; agenouillée maintenant au pied de l'emblème sacré, elle priait.

— Mon Dieu, protégez-moi ! disait-elle, les mains enlacées autour de la pierre.

Mais l'émotion du Cam était dissipée, et déjà il s'appretait à la ressaisir.

— Il est trop tard, la belle fiancée, fit-il, le bon Dieu est couché.

— Seigneur, sauvez-moi, répétait la jeune fille. Mais lui, sans l'écouter, se baisse, les bras étendus.

— Allons, allons, en route, le temps presse... assez de prières.

— Seigneur Jésus, implora-t-elle encore, en s'accrochant à la croix.

Les bras du boiteux l'enlacèrent.

— Une minute, Jean-Marie, dit derrière la pierre une voix que le boiteux reconnut sans doute, car il recula terrifié.

Celui qui venait de parler se mentra.

Quant au choix de la ville qui devra être appelée à posséder notre Ecole supérieure de marine, Toulon semble tout indiqué, de préférence à Paris ou à tout autre port.

**Les droits de succession**

M. Doumer, ministre des Finances, a été entendu par la commission du Sénat qui examine la réforme des droits de succession.

Le Ministre des Finances a vivement insisté auprès de la commission pour qu'elle acceptât le principe de la progression inscrit pour la première fois dans une loi d'impôt.

Quelques membres ayant fait observer au Ministre des Finances que le système de M. Cordet, sans diminuer les nouvelles ressources que l'on attend de la réforme des droits de succession, aurait justement pour effet de ne point introduire dans nos lois un principe très contesté, M. Doumer a déclaré que le gouvernement persisterait jusqu'au bout dans sa résolution de réclamer du Sénat le vote du projet adopté par la Chambre.

La commission, qui s'est ajournée après le départ du Ministre, arrêtera ses décisions dans sa prochaine séance et nommera probablement son rapporteur.

**L'organisation de Madagascar**

Du *Rappel*, à propos du prochain départ de M. Laroche :

Le résident général emportera à la fois des instructions sur les modifications à apporter au traité et des instructions sur l'organisation administrative et militaire à inaugurer à Madagascar.

Le système nouveau déterminera des dépenses pour le payement desquelles le gouvernement demandera des crédits au Parlement. Ces crédits une fois votés, des décrets seront rendus pour régler le mode de fonctionnement de notre administration.

Cette administration comprendra, outre le personnel des résidents, une organisation judiciaire, un corps d'occupation.

Quant à l'administration directe, elle s'accomplira, sous la direction de nos agents, par le personnel des fonctionnaires hovas qui seront les intermédiaires naturels entre nos agents et les populations malgaches.

**L'amiral Gervais hors de cause**

Le ministre de la marine a fait connaître au conseil des ministres les conclusions du rapport du conseil d'enquête qui a été convoqué à la suite des échouages de la Badine et qui, après avoir interrogé l'amiral Gervais, a fourni un rapport incomplet sur cet accident.

Le conseil d'enquête a émis l'avis que la responsabilité de l'accident incombait au capitaine de vaisseau Puech, commandant le *Formidable*, dont le bâtiment n'avait pas évolué au moment précis ; il a admis des atténuations à son cas.

*L'amiral Gervais est mis naturellement hors de cause.*

En second lieu, le conseil d'enquête a estimé qu'il était nécessaire d'adresser à l'amiral Gervais, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, des instructions formelles et immédiates en vue de diminuer les aléas des manœuvres de nuit.

Quoique la commission d'enquête réunie à Toulon ait estimé que le capitaine de vaisseau Puech, commandant du *Formidable*, ait fait son devoir, à la suite de la décision du conseil d'enquête, un blâme simple lui sera adressé par le ministre de la marine.

Des félicitations seront adressées aux commandants, officiers et équipages des bâtiments le *Baudin*, le *Courbet* et le *Marceau*. Ces félicitations seront adressées par l'intermédiaire de l'amiral de Slane.

Le rapport du conseil d'enquête ainsi que le texte des instructions adressées par le ministre de la marine à l'amiral Gervais seront publiés par le *Journal officiel*.

\* \* \*  
Toulon, 9 décembre.

L'amiral Gervais et son chef d'état-major viennent de rentrer à Toulon.

L'amiral s'est immédiatement fait conduire à bord de son vaisseau-amiral le *Formidable*.

L'amiral de Slane, commandant en second, cesse l'intérim du commandement en chef de l'escadre active.

Cette force navale va quitter très prochainement Toulon pour le golfe Juan.

Saint-Petersbourg, 9 décembre.

Les journaux constatent que le dénouement de l'enquête concernant l'amiral Gervais produit à Saint-Petersbourg une impression favorable.

**Lettre de M. Lockroy**

Voici le texte de la lettre envoyée par le ministre de la marine à l'amiral Gervais :

Monsieur le vice-amiral,

J'ai l'honneur de vous communiquer, sous pli, une ampliation du rapport de la commission

d'enquête que j'ai nommée pour examiner les causes de l'échouage à la Badine de plusieurs cuirassés de l'escadre active, dans la soirée du 13 novembre 1895, et pour me donner un avis sur les responsabilités qu'elles engagent.

J'accepte en ce qui vous concerne, les conclusions de cette commission.

J'estime qu'à l'avenir vous aurez tout particulièrement à prendre en très sérieuse considération le dernier paragraphe du rapport de la commission d'enquête, et à vous conformer exactement à l'avis qu'il contient.

J'ai par ailleurs, ainsi que vous en avez été informé déjà, adressé un témoignage de satisfaction à MM. les commandants des cuirassés *Marceau*, *Courbet*, *l'Amiral-Baudin* qui, par l'habileté de leurs manœuvres, ont évité de graves avaries à leurs bâtiments.

Le ministre de la marine,  
Edouard LOCKROY.

**La défense de Paris**

**De la Petite République :**

Le Préfet de la Seine vient d'être invité par le gouverneur militaire de Paris, à établir et à transmettre le plus tôt possible une liste des employés de son administration (tous services compris), qui, en raison de leur âge ou par suite de décision du conseil de révision, ne sont astreints à aucune obligation militaire.

Il a été décidé que les employés de cette catégorie, dont la présence ne serait pas jugée indispensable dans les bureaux au moment d'une mobilisation générale seraient spécialement affectés à l'opération importante du ravitaillement du camp retranché de Paris.

**Les événements d'Orient**

La situation se complique de plus en plus en Turquie. Les dépêches alarmantes se succèdent. Bien que la plupart du temps elles soient contradictoires et rédigées de manière à servir les intérêts de ceux qui en « surveillent » l'envoi, ces dépêches permettent aujourd'hui de se faire une idée plus exacte de cette situation.

La vérité « vraie » sera toujours difficile à établir avec preuves. Trop de diplomates de toutes les nations ont collaboré à rendre obscure la question. Néanmoins, il y a des faits qui ont plus de franchise que les déclarations des diplomates.

Ainsi les anglais pourront jurer bien haut qu'ils ne sont pour rien dans toutes les révoltes qui ont légitimé certaines répressions dont on fait un crime au Sultan, ils pourront affirmer que leurs agents conservent l'attitude la plus impartiale à Constantinople, cela n'empêchera pas les gens sensés de penser le contraire en voyant Saïd-Pacha se réfugier à l'ambassade d'Angleterre.

Si Saïd-Pacha n'avait pas été poussé par les Anglais à conspirer contre l'autorité du Sultan, ce n'est pas chez les anglais qu'à la première menace il se serait réfugié.

L'envoi de deux stationnaires par nation dans les Dardanelles provoque également de très vifs commentaires et l'on discute un peu partout en Europe l'opportunité de cette mesure.

**La Russie et l'Angleterre**

Saint-Petersbourg, 8 décembre

Parlant de la question turco-arménienne et du désir de l'Angleterre de faire occuper certaines parties du territoire ottoman, et surtout de Gallipoli, la *Gazette de Moscou* dit : « L'occupation de Gallipoli par les Anglais ferait passer les clefs de la mer Noire des mains turques entre celles de l'Angleterre, chose que ne devraient admettre la Russie, ni la France, ni l'Allemagne, sans parler de la Turquie elle-même. »

Il est évident que, dans ce cas-là, la Russie ne resterait point tranquille et tâcherait d'occuper par ses troupes la porte septentrionale des détroits pour en être le gardien à la place de la Turquie. Tout cela pourrait ressusciter la question d'Orient dans toute son entité et aboutir à une lutte qui se résoudrait au détriment de l'Angleterre sur les rives de l'Indus et du Gange.

**L'attentat de la Chambre**

Gilbert Lenoir, qui est toujours consigné au Dépôt, à la disposition de M. Bertulus, juge d'instruction, ne s'est pas un seul instant départi de son attitude première. Il s'imagine avoir accompli une action d'éclat et être un grand homme, dont le nom restera avec ceux de Vaillant et Emile Henri.

M. Bertulus a l'intention de mener rapidement cette affaire, et, il se pourrait, qu'à très bref délai, Gilbert Lenoir s'aperçoive que loin d'avoir accompli une grande action, il n'a commis qu'un simple délit qui le conduira tout bonnement devant le tribunal correctionnel, pour usage d'arme à feu dans un lieu public.

Lenoir est bien originaire de Moulins et toute sa famille y habite. Son père qui fut pendant longtemps gardien à la prison est mort depuis quelques années. Lenoir a sa mère et quatre sœurs qui occupent toutes des positions honorables, l'une d'elles est institutrice.

Gilbert Lenoir qui a reçu une éducation sommaire, entra comme employé apprenti dans une maison de mercerie, dont un des associés est M. Ville, député de Moulins. C'est à la recommandation de ce dernier qu'il trouva un emploi à Paris.

Tout d'abord, sa mère et ses sœurs qui sont dans la désolation depuis qu'elles ont appris la malheureuse nouvelle, firent qu'elles l'ont trouvé tout changé, lorsqu'il est venu passer quelque temps à Moulins. Il montrait une exaltation qu'on ne lui connaissait pas avant, et les amis qu'il a fréquentés s'étonnaient de ses discours philosophiques et politiques. Il sembla à tous quelque peu déséquilibré.

**L'accapement des cuirs**

M. le juge d'instruction Meyer, qui avait été chargé par le ministre de la guerre du précédent cabinet, d'ouvrir une information sur l'affaire d'accapement des cuirs destinés à la confection d'effets militaires, vient de clore par une ordonnance de non-lieu cette instruction.

**TIRAGE FINANCIER**

**Crédit foncier de France**

Obligations communales 2,60 et 3 0/0, 1879 :  
Le n° 269,940 sera remboursé par 100,000 francs.

Obligations communales 3 0/0, 1880 :  
Le n° 649,089 sera remboursé par 100,000 francs.

Obligations communales 3 0/0, 1891 :  
Le n° 181,978 sera remboursé par 100,000 francs.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Fournitures militaires**

Au mois de juillet 1888, le maire de Cahors crut devoir prendre un arrêté prescrivant l'estampille sur toutes les viandes dépecées à l'abattoir, l'autorité militaire ne voulut pas se soumettre à cet arrêté, et le maire ne tardait pas à recevoir une lettre du colonel du 7<sup>e</sup>, accompagnée d'un rapport du chef de bataillon, président de la commission des ordinaires, demandant à ce que les prescriptions de l'arrêté municipal ne fussent pas appliquées aux viandes destinées aux militaires.

Voici les deux pièces qui dégagent complètement la responsabilité de l'autorité municipale :

Le colonel Combarieu, commandant le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à M. le maire de Cahors :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de transmettre avec avis favorable le rapport ci-joint de M. le chef de bataillon, président de la commission des ordinaires du 7<sup>e</sup> de ligne, tendant à obtenir que la viande abattue à l'abattoir municipal, pour le service du régiment, soit dispensée de l'estampille précitée par votre arrêté. Les animaux, ainsi que le dit le rapport, sont reçus sur pied par le vétérinaire qui fait le service au 7<sup>e</sup> de ligne, en présence d'un capitaine de la commission des ordinaires, et une fois abattus ils sont transportés, par quartiers entiers, à la caserne ou à lieu la distribution.

Cette viande est exclusivement consommée par le régiment et n'entre pas dans l'alimentation des habitants.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

COMBARIEU.

Cahors, le 12 juillet 1888.

**7<sup>e</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE**

Le chef de bataillon de Bellefon, président de la commission des ordinaires, à M. le colonel, commandant le 7<sup>e</sup> d'infanterie,

Mon colonel,

J'ai l'honneur de vous transmettre une question qui intéresse à la fois le service de l'abattoir municipal et la fourniture de la viande au régiment.

Le maire de Cahors a pris un arrêté récemment aux termes duquel aucun morceau de viande ne peut sortir de l'abattoir sans avoir été estampillé par l'inspecteur municipal. Les viandes seront présentées à l'estampillage deux fois par jour, à 6 heures du matin et à 6 heures du soir.

L'inspecteur municipal veut soumettre à cette règle la viande destinée au régiment. Au point de vue de l'intérêt des ordinaires, il serait certainement avantageux de faire estampiller la viande, mais il faudrait modifier les heures de distribution. Actuellement cette modification serait difficile. Estampillée à 6 heures à l'abattoir, la viande ne pourrait être mise en distribution avant 7 heures et demie du soir.

Les exigences de la municipalité me paraissent renfermer une cause de conflit.

Le bétail destiné au corps est reçu sur pied en

présence d'un membre de la commission des ordinaires, par le vétérinaire qui assure le service des chevaux du régiment. Ce vétérinaire n'est pas inspecteur de l'abattoir.

Il pourrait donc se faire que des morceaux provenant d'une bête acceptée par le vétérinaire du corps ne reçoivent pas l'estampille à l'abattoir et ne puissent être mis en distribution. Bien que peu probable, ce cas pourrait se présenter. Le boucher prétendrait avec raison qu'il n'a abattu sa bête que parce qu'elle a été acceptée par la commission des ordinaires. Il serait fondé à réclamer une indemnité.

M. Sémirrot, boucher du régiment depuis plusieurs mois déjà, exécute bien son service; aucun reproche ne lui a été adressé. Il n'a pas de boucherie en ville, il ne sert que le régiment. La totalité des bêtes abattues est mise en distribution. La municipalité n'a aucun intérêt, au point de vue de la salubrité publique, à exiger que ces viandes soient estampillées : elles n'enfreignent pas dans la consommation des habitants. Je pense donc qu'il y aurait lieu de prier M. le maire de Cahors de ne pas appliquer à la viande destinée au corps les mesures prises pour celles de la ville. La réception des animaux offre toutes les garanties. Le service se fait bien, il n'y a pas intérêt à le modifier. Il sera d'ailleurs possible, si le besoin s'en fait sentir ultérieurement, d'obliger le boucher du corps à présenter sa viande à l'estampillage municipal; mais cette obligation me paraît devoir être inscrite dans le cahier des charges du titulaire du marché, ce qui n'existe pas actuellement.

DE BELLEFON.

**M. Duphénieux**

Notre très sympathique et très distingué compatriote M. Paul Duphénieux, trésorier général à Beauvais, vient d'être appelé par avancement à la trésorerie générale de Châlons-sur-Marne.

Le journal de l'Oise se font l'écho ému des profonds regrets que M. Duphénieux laissera dans ce département.

Il s'agit de sa haute compétence administrative et de la générosité de ce ferme républicain.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que M. Duphénieux, avant d'être préfet, puis trésorier général, avait représenté le canton de Cahors à l'assemblée départementale et que pendant la guerre, il a été lieutenant-colonel du 1<sup>er</sup> régiment mobilisé du Lot. Ses anciens amis et aussi les anciens officiers et soldats qui ont gardé de M. Duphénieux le meilleur souvenir, applaudiront avec nous à son avancement mérité.

**Nomination**

M. Pépin, trésorier général du Lot est nommé trésorier général du Lot-et-Garonne.

Nous exprimons nos regrets pour son départ et nous le félicitons pour son avancement.

**Conférence**

Dimanche soir, à 4 heures, a eu lieu au théâtre de Cahors, la conférence au bénéfice de la Caisse des écoles, faite par M. Serres, professeur de physique et de sciences naturelles au Lycée Gambetta, sur la combustion.

Un public nombreux avait envahi avant quatre heures, notre salle de spectacle, aussi beaucoup de membres fondateurs et souscripteurs de cette œuvre, sont restés aux portes, où dans les couloirs, les fauteuils d'orchestre et le parquet qui leur étaient réservés étant déjà occupés.

Au moment où le bureau de la Caisse des écoles arrive sur la scène en compagnie du conférencier, l'Orphéon des écoles communales chante, sous l'habile direction de M. Lacoste, l'hymne national.

M. Izenic, inspecteur d'Académie présente M. Serres à l'auditoire.

Ce dernier, dans des termes absolument scientifiques, parle de la combustion des divers corps en présence de tel ou tel gaz et cela, en y joignant de nombreuses expériences qui nous ont paru intéresser agréablement le public.

Le sympathique conférencier a été interrompu par de fréquents applaudissements.

L'orphéon des écoles a ensuite chanté *Le Chant du départ*, après lequel M. Izenic a levé la séance.

**Mort du prince Murat**

Le prince Murat, qui s'était engagé pour faire la campagne de Madagascar, vient de succomber aux fièvres paludéennes.

Il était sous-officier au 25<sup>e</sup> régiment de dragons, et attaché à la personne du général Duchesne.

**Enseignement supérieur**

Une session d'examen, pour l'obtention du certificat à l'enseignement du dessin dans les écoles primaires supérieures, aura lieu dans le département du Lot, le lundi 2 mars 1896.

Les candidats aspirants et aspirantes pourront se faire inscrire au bureau de l'inspection académique jusqu'au lundi 3 février 1896.

**Le congé du premier de l'an**

Le ministre de l'instruction publique a décidé que cette année les élèves des écoles primaires auraient congé à partir du mardi soir, veille du premier de l'an, jusqu'au lundi matin suivant.

**Féménisation**

On vient d'inaugurer la féménisation du bureau de poste de Cahors. Les employés dont les noms suivent, qui faisaient partie de ce bureau, ont été nommés :  
MM. Sentou, à Paris; Guisnard, au Havre; Cocula, à Sarlat; Lagarde, à Limoges.  
Ils sont remplacés par :  
MM<sup>les</sup> Bucamp, Decros, Delpech, Godeau, Lacour, Lignac.

**Orphéon de Cahors**

Hier au soir, le Conseil d'administration de l'orphéon de Cahors s'est réuni, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Gally, président. Le Conseil, après avoir prononcé l'exclusion de plusieurs membres de la Société, pour inassiduité aux répétitions, a, sur la proposition de M. Maury, voté la somme de 20 fr. pour l'érection, à Montauban, d'un monument à Saintis.

**Caisse d'épargne de Cahors**

Dans sa réunion du 7 décembre courant, le Conseil des Directeurs a fixé le taux de l'intérêt alloué par la Caisse d'épargne de Cahors à ses déposants à 3 0/0 pour l'année 1896.

**Les réservistes en 1896**

Une instruction ministérielle, règle pour l'année 1896 les convocations des disponibles, des réservistes, des hommes des services auxiliaires et des hommes de l'armée territoriale et de la réserve. Les dispositions essentielles de cette instruction sont les suivantes :

- A. — Réserve de l'armée active. — seront appelés à une réunion d'instruction :
    - 1° Les réservistes des classes 1885 et 1889 quelle que soit leur arme, excepté ceux affectés aux régiments d'infanterie de réserve ;
    - 2° Les hommes de la disponibilité de la classe 1892 visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 ;
    - 3° Les réservistes qui ont été ajournés en 1895, excepté ceux appartenant aux régiments d'infanterie de réserve.
  - B. — Armée territoriale : Seront convoqués pour accomplir une période d'exercices :
    - 1° Les hommes de l'armée territoriale des classes 1880 et 1881 appartenant à l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie ;
    - 2° Les hommes de la classe 1888 appartenant : au train des équipages, aux sections d'ouvriers militaires d'administration et d'infirmiers, à la gendarmerie et au personnel des greffes des tribunaux militaires.
  - C. — Seront appelés à répondre en 1896 à une revue d'appel au moment de la réunion des conseils de révision :
    - 1° Les hommes des services auxiliaires des classes 1893, 1889, 1885, 1880 et 1875 ;
    - 2° Les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1875.
- Des affiches spéciales régleront ces convocations.
- D. — Seront convoqués en Algérie et en Tunisie les réservistes de toutes armes du contingent algérien, de la classe 1891 ; ces réservistes seront tous appelés par voie d'affiches.

**Acte de probité**

Samedi dernier, une femme de la campagne est allée déposer au bureau de police, un parapluie et un mouchoir qu'elle a dit avoir trouvés sur notre champ de foire il y avait huit jours.  
Au moment où ces objets ont été remis, le brigadier se trouvait absent, et l'on a réglé de prendre le nom de cette femme, que nous aurions publié avec d'autant plus de plaisir qu'en ne se faisant pas connaître, elle prouve que sa démarche n'a été dictée par aucun sentiment d'ostentation.

**Le P. Monsabré**

Nous apprenons que le P. Monsabré viendra à Montauban le jeudi 12 décembre.  
L'éloquent dominicain prêchera, à la cathédrale.

**Une rafle de laitiers**

Lundi matin, entre 6 et 8 heures, la police de notre ville a vérifié le lait porté sur le marché par 73 laitiers.  
Deux échantillons de lait paraissant additionnés d'eau ont été saisis pour être soumis à l'analyse chimique.  
Au cours de cette vérification, le nommé Jean Astruc, invité par l'agent Romée à le suivre au bureau de police, a renversé dans les jambes de ce dernier le contenu de son broc. Amené au commissariat, il a été trouvé encore dans le récipient en question une quantité suffisante de lait qui permettra d'établir, au moyen de l'analyse, s'il était additionné d'eau.  
Procès-verbal a été immédiatement dressé au sieur Astruc, qui a déjà subi plusieurs condamnations pour le même fait.

**Conseil municipal de Gourdon**

Séance du 7 décembre 1895  
M. le maire soumet au conseil la question de l'éclairage électrique. La commission spéciale est opposée à la suppression des lampes à arc, demandée récemment par un certain nombre de pé-

tionnaires. Le conseil ratifie la décision de la commission.

Le conseil est appelé ensuite à se prononcer sur le paiement ou non paiement de l'éclairage électrique qui a été à peu près nul pendant un certain temps, — un mois environ, — les particuliers ayant refusé le paiement pendant cette période d'interruption, le conseil décide que la commune entend ne pas payer plus que les particuliers, telles sont les conclusions, qui sont adoptées.

M. Granier propose l'établissement de deux lampes électriques dans les rues des Juifs et Zig-Zag, également dépourvues de lumière. Il y sera remédié le plus vite possible.

Le conseil vote une somme nécessaire pour la réparation du mur du cimetière de Prouillac.

**Sauzet**

Dimanche, le nommé Molinier Jean, de Sauzet, passait dans le village conduisant un bœuf attaché avec une corde. Le bœuf ayant eu peur donna une si forte secousse à ce vieillard qui est âgé de 70 ans, qu'il l'envoya rouler sur un tas de cailloux. Dans sa chute, Molinier se fit de graves blessures qui mettent ses jours en danger.

**Labastide-Murat**

Les loups recommencent à faire parler d'eux dans nos contrées. En effet, on les signale du côté de Labastide-Murat où ils ont dévoré et blessé plusieurs brebis au parc de M. Despoupoux, propriétaire à Fontanes.

Hier ils ont fait de nouvelles victimes à Quisac. Un jeune berger gardant un troupeau, pris de peur, s'enfuit à toutes jambes, abandonnant ses brebis aux carnassiers. Cependant l'hiver n'a pas été très rigoureux dans notre région. L'administration supérieure va prendre des mesures pour qu'une battue soit organisée pour débarrasser le pays de ces hôtes aussi incommodes que dangereux.

**Souillac**

Ces jours derniers, un violent incendie a détruit une maison et une remise appartenant à Mme Hélène Malbec, veuve Négret, aubergiste, demeurant à Souillac.

Les pertes, évaluées approximativement à 3,000 fr., sont couvertes par une compagnie d'assurances.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

**Vayrac**

Avant-hier, un vol d'effets d'habillement a été commis au préjudice du nommé Etienne Tournier, cultivateur, demeurant à Mézels, commune de Vayrac.

Les auteurs de ce vol sont encore inconnus. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Vayrac.

**La neige**

On télégraphie de Lyon :  
La neige tombe en abondance depuis minuit.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes du Premier de l'an 1896**

A l'occasion des fêtes du premier de l'an 1896, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du Vendredi 27 décembre inclus au Dimanche 5 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

C'est ce soir que la troupe d'opéra de Montauban nous donnera une représentation de

**Carmen**

Opéra comique en 4 actes

**LA FIANÇÉE DE L'OFFICIER**

Pièce patriotique en un acte de M. Taillefer directeur de notre théâtre

**LA REVANCHE**

Monologue de M. Evariste Carrance d'Agen, dit par M. Verneuil

**FAITS DIVERS**

**Le crime de Lafrançaise**

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Toulouse, qui vient d'examiner le dossier de l'affaire de Lafrançaise, a ordonné le renvoi devant la cour d'assises de Tarn-et-Garonne de Henri Longueville, l'auteur du triple assassinat suivi d'incendie de Bleye, près Lafrançaise.

Le procès de cet assassin sera jugé au cours de la session des assises qui s'ouvre le 16 courant, à Montauban.

**Un médecin-major aux arrêts**

Un fait des plus pénibles vient d'attrister la garnison de Vincennes.  
Dans la nuit de samedi à dimanche, après

avoir fêté la Saint-Eloi, peut-être plus que de raison, un soldat, Louis Ecuyer, maréchal-ferrant au 12<sup>e</sup> régiment d'artillerie, réintérait son casernement au Fort-Neuf.

Ses copieuses libations ne lui permirent pas de regagner son lit sans accident : il tomba dans l'escalier qui conduit à la chambre, heurtant du front l'angle arrondi d'une marche, et se coucha la tête endolorie, bosselée quelque peu.

Le lendemain, il se réveilla tout souffrant et sans pouvoir bien préciser la nature de son mal ; il se fit porter malade et subit l'examen du médecin-major qui, ne voyant rien d'anormal en son cas, le renvoya bientôt, considérant probablement son malaise comme la conséquence de l'ivresse de la veille.

Pourtant, le maréchal-ferrant souffrait visiblement. regagnant difficilement son lit, sur lequel il se coucha. Bientôt son état empira et il fallut se résoudre à le transporter aussitôt à l'hôpital militaire.

En route, le malheureux soldat expirait. Emu de ce décès subit, le colonel du régiment fit procéder à une enquête qui rétablit les faits que nous exposons, et on fit parvenir un rapport au commandant de la place de Vincennes, le général Caro, qui le transmit au ministre.

D'après ce rapport, le décès du maréchal-ferrant serait attribué à une hémorragie interne produite par sa chute dans l'escalier.

Nous apprenons qu'une peine disciplinaire de soixante jours d'arrêts a été prononcée contre le médecin-major dont l'examen à la visite du matin aurait été trop superficiel.

Le très sympathique et très distingué directeur de la Société générale, M. Gaston Buron, a demandé au Conseil de le relever de ses fonctions de directeur, que son état de santé ne lui permet plus de remplir avec l'assiduité incessante et fatigante qu'elles comportent.

Le conseil qui appréciait hautement les services de M. Buron, lui a témoigné tout son regret de la détermination qu'il avait prise et, pour s'assurer son concours dans des conditions moins assujétissantes, l'a appelé à faire partie du conseil sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale et lui a confié, à titre de délégation, la haute direction des affaires contentieuses de la société.

En même temps, le conseil a nommé directeur M. Dorizon, l'un des sous-directeurs. M. Dorizon, qui a fait toute sa carrière à la Société générale, et dont la valeur a été maintes fois appréciée, est depuis longtemps le collaborateur de M. Buron et continuera les traditions de prudence et de sagesse de son prédécesseur.

**Bibliographie**

**Dictionnaire d'Hygiène**

PAR UN COMITÉ DES SPÉCIALITÉS

Publié sous la direction du Dr E. Sattler avec la collaboration de MM. H. Kortz, L. Forest de Faye, Al. Perchet, F. Caillet, docteurs en médecine.

A une époque où toutes les questions se rattachant à l'hygiène sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de présenter au public un ouvrage à la fois pratique et complet qu'il puisse consulter avec fruit.

Certes des Traités de ce genre sont nombreux déjà ; mais, en raison des documents arides et des considérations scientifiques qui y sont développées, ces œuvres d'une valeur indiscutable ne peuvent s'adresser qu'à des hommes spéciaux. Les petits manuels, dont les auteurs se sont le plus souvent bornés à traiter un seul point de l'hygiène, ne répondent pas davantage au but que nous nous sommes proposé. Notre ouvrage ne sera donc pas un livre d'érudition, il ne saurait prétendre qu'aux mérites modestes de l'exactitude et de la clarté.

Il s'agissait avant tout de rendre les recherches faciles et rapides ; nous avons pour cela adopté le classement alphabétique que comporte le dictionnaire ; les matières sont ainsi traitées d'une façon concise, il est vrai, mais nous espérons avoir satisfait à cette nécessité d'exposition sans que la valeur de l'explication donnée puisse en souffrir.

Par la multiplicité de ses articles, notre Dictionnaire réunit toutes les connaissances utiles en hygiène ; il peut donc servir de *vade-mecum*, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieusement entendu.

Ce dictionnaire sera publié en livraisons de 64 pages in-8°, le 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

L'ensemble comprendra de 12 à 15 livraisons, soit environ 900 pages, prix de chaque livraison 50 centimes.

**Un bon livre recommandé à toutes les mères**

De l'éducation des jeunes filles, tel est le titre du nouvel ouvrage que vient de faire paraître la baronne Staffe dans sa bibliothèque d'éducation française, si luxueusement éditée par Edouard Rouveyre. Ce volume renferme les « Avis de la marquise de Lambert à sa fille » et l'on y trouvera, ainsi que dans celui précédemment paru « de l'Education des jeunes gens », des conseils de la plus juste et la plus haute portée, sur tout ce qui concerne les devoirs de la vie.

En s'adressant aux jeunes filles, l'auteur fait surtout appel aux sentiments qui sont l'apanage de la femme, forment le caractère, conduisent l'esprit, gouvernent la volonté et répondent de la réalité et de la durée de toutes vertus. Toutes les

mères, dans quelque situation qu'elles se trouvent, pourront mettre sous les yeux de leurs filles ces Conseils qui les guideront mieux que ne le pourraient faire les plus longs enseignements. Elles y trouveront les pensées les plus justes et les plus délicates.

Il est certain que la perfection et le bonheur se tiennent. Pour arriver à cette perfection, il suffira de lire, de peser chaque pensée de cette mère qui, connaissant à fond le monde et ses dangers attraites, donne à sa fille les conseils de son expérience, de sa finesse exquise, de son intelligence remarquable et de ses sentiments nobles et élevés ; l'essence, en un mot, de tout ce qu'elle a vu et médité, afin qu'elle soit la base de sa conduite et assure son bonheur.

Cette publication, d'un prix minime (trois francs) forme un beau volume in-16 Jésus, impression de luxe sur papier vélin, titre rouge et noir, couverture avec fers gravés, et se trouve en vente chez tous les libraires de notre ville.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrée de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro du 30 novembre :

- Le grenat de Bohême (Félix Colomer). — Lettres de la campagne (Paul du Closeau). — Une lampe à acétylène (Charles Lamares). — Le chauffage des voitures à Paris (C. Morel). — Les victimes de l'électricité (Dr E. Monin). — La chimie mathématique. — Dégagement du bassin de St-Christophe (J. Prouteau). — Le pain de guerre (Max de Nansouty). — La course des voitures automotrices de Chicago (A. Brun). — Un nouveau mode de transmission. — Revue des inventions : Ouvette verticale pour le développement lent des clichés photographiques. — Boîte à sable pour pompes de puits. — Pied-canne « l'Alpin ». — Le treuil. — Actualité : Le bateau sous-marin « Goubet ». — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences. — Petite poste. — Renseignements utiles. — Liste générale des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph, Paris.  
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr. Un numéro 0 fr. 35.

**Bourse de Paris**

Cours 10 du Décembre 1895

**RENTES**

3 0/0.....compt.	101 65
3 0/0 amortissable.....compt.	100 75
4 1/2 0/0.....compt.	105 85

**A VENDRE**

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

**LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE**

SIÈGE SOCIAL :

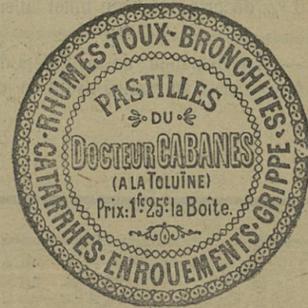
29, Rue de Richelieu, à Paris.

La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. PORTES REMISES.

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph<sup>ie</sup> DERBECC, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés en moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> 10s.	10 <sup>h</sup> mat	7 <sup>h</sup> 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	6 40	6 30	5 7	10 32	7 <sup>h</sup> 5 soir
Gignac-Cressensac.....	6 50	6 58	5 20	1 48	7 43
SOULLAC.....	7 28	—	—	2 8	8 3
CAZOULÈS.....	7 48	7 36	5 58	2 13	8 18
Lamothe-Fénélon.....	7 53	7 38	6 1	2 20	8 25
Nozac.....	8 »	—	—	2 21	8 28
GOURDON.....	8 2	—	—	2 34	8 41
Saint-Clair.....	8 15	—	—	2 44	8 51
Dégagnac.....	8 25	8 5	6 27	2 59	9 5
Thédirac-Peyrilles.....	8 39	—	—	3 9	9 15
Saint-Denis-Catus.....	8 49	—	—	3 21	9 27
Espère.....	9 1	—	—	3 32	9 38
CAHORS.....	9 12	8 44	7 6	3 43	9 50
Sept-Ponts.....	9 23	8 50	7 16	3 52	9 59
Cieurac.....	9 32	—	—	4 3	10 10 soir
Lalbenque.....	9 43	—	—	4 13	7 30
Causade.....	Exp. 9 58	—	—	4 25	7 43
MONTAUBAN.....	10 9	—	—	4 40	8 »
TOULOUSE.....	10 23	—	—	4 48	8 9
	10 30	—	—	5 23	8 46
	11 3	9 30	7 55	6 3	9 28
	11 37	9 55	8 19	6 20	—
	11 h. 52 midi 2	10 »	8 24	7 43	—
	11 h. 39 midi 32	10 47s.	9 8 <sup>mat</sup>	—	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 43 <sup>mat</sup>	—	7 <sup>h</sup> 5 <sup>mat</sup>	—	9 <sup>h</sup> 3 <sup>mat</sup>	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN.....	3 30	—	7 52	—	10 36	7 7
Causade.....	3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30
Lalbenque.....	4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11
Cieurac.....	—	5 53	—	—	11 31	8 50
Sept-Ponts.....	—	6 2	—	—	11 31	8 59
CAHORS.....	4 39	6 23	9 1	—	11 31	9 11
Espère.....	4 45	6 33	9 8	—	11 31	9 20
Saint-Denis-Catus.....	—	6 48	—	6 15	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 2	—	6 28	—	9 44
Dégagnac.....	—	7 17	—	6 43	—	9 57
Saint-Clair.....	—	7 26	—	6 52	—	10 11
GOURDON.....	—	7 36	—	7 1	—	10 20
Nozac.....	5 28	7 52	9 51	7 18	—	10 29
Lamothe-Fénélon.....	—	8 1	—	7 27	—	10 43
CAZOULÈS.....	—	8 10	—	7 37	—	10 52
SOULLAC.....	—	8 19	—	7 47	—	11 1
Gignac-Cressensac.....	—	8 21	—	7 49	—	11 10
BRIVE.....	5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 12
PARIS.....	5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 19
	—	9 4	—	8 36	—	11 24
	6 32	9 40s.	10 55	9 12 <sup>m.</sup>	—	11 53
	7 »	—	11 8	—	—	12 26
	4 37 <sup>mat</sup>	—	10 51 <sup>m</sup>	—	—	12 55

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 38
Mercure	6 43	1 47	6 52
Arrêt Douelle	6 47	—	6 55
Parnac	6 54	1 15	7 4
Luzoch	7 »	1 22	7 10
Castelfranc.	7 13	1 35	7 23
Arr <sup>t</sup> Prayssac	7 16	—	7 25
Puy-l'Évêque	7 25	1 46	7 33
Duravel	7 32	1 54	7 40
Saturac-Touzac	7 40	2 3	7 48
Fumel	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11 m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s.	11 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 38
BORDEAUX. — »	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel	8 33	3 37	9 16
Saturac-Touzac	8 43	3 49	9 26
Duravel	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque	8 59	4 7	9 40
Arr <sup>t</sup> Prayssac	9 6	—	9 47
Castelfranc.	9 12	4 23	9 53
Luzoch	9 22	4 36	10 3
Parnac	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 35	—	10 16
Mercure	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 35	11 27	5 <sup>h</sup> 23
Cabessut, halte	7 44	1 36	5 32
Arcambal	7 55	1 47	5 43
Vers	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry	8 13	2 4	5 57
Conduché	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 33	6 24
Calvignac, hal.	8 52	2 41	6 31
Cajarc	9 6	2 53	6 44
Montrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Toirac	9 27	3 16	7 3
Lamadelleine.	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	11 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 10
Lamadelleine	7 53	11 22	5 19
Toirac	8 3	11 34	5 45
Montrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte	8 54	12 23	6 34
Conduché	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry	9 17	12 45	6 56
Vers	9 23	12 51	7 2
Arcambal	9 30	1 00	7 11
Cabessut, halte	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

ORFÈVRE CHRISTOFLE  
GOUVERTS CHRISTOFLE

CHRISTOFLE & C<sup>o</sup> Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy  
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

AVIS

Le sieur SÉGUELA, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.

Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE  
POUR  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement  
& toutes les opérations relatives  
à l'ART DENTAIRE.

**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LATTOU.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBOICULTURE, AVENUE DE MATENNE  
MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérielle ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérielle, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meauzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.